

EPISODE 23 Il y a bien pire !

Le, ou la, journaliste Jo :

- Vous êtes un fonctionnaire territorial. La loi électorale vous impose la réserve dans la campagne municipale, l'impartialité vis à vis du bilan comme des programmes et l'équité en cas de mise à disposition de commodités communales. Etes-vous bien certain de respecter tous ces points ?

L'interviewé ou interviewée In :

- Mais pourquoi vous acharner contre moi ? Il y a bien pire. Regardez les employés municipaux, y compris cadre, qui ont été embauchés du jour au lendemain par l'ancien maire dans son incinérateur. Non seulement ils lui doivent maintenant reconnaissance et lui sont soumis par lien de subordination, mais ils sont bien en bonne place sur la liste de la Maire sortante ! Non ?

Jo : - Oui, c'est exact. Cela ne vous excuse pas si vous ne restez pas neutre. Non ?

In : - Mais il y a bien pire : cet employé à l'incinérateur qui hérite du poste d'adjoint de son père. Croyez-vous qu'une place en conseil municipal soit héréditaire ?

Jo : - Il a d'abord été embauché comme stagiaire et vous n'avez pas la preuve qu'il s'agit de favoritisme. Si ?

In : - Même si je l'avais, je ne vous le dirai pas puisque tous ces faits amoindrissent fortement les soupçons dont vous m'accablez. Oui, il y a bien pire !

Jo : - Peut-être, mais, vous-même, vous ne contribuez pas aux mensonges sur le Plan Local d'Urbanisme ?

In : - Ecoutez : quand je suis arrivé le débat public était en cours. Le projet était ficelé. Je n'ai aucune responsabilité dans les erreurs qui s'y trouvent encore.

Jo : - Ce n'est pas vous qui avez donné la consigne de ne pas amener le commissaire enquêteur sur la zone fantôme le long de la Nationale 16 ?

In : - Aujourd'hui c'est la départementale 316. Oui, les grands arbres qui ont été abattus figurent encore sur le plan. Oui la route privée qui a été construite ne figure pas sur le plan. Oui, les anciens jardins ont été laissés en friche et le chantier de canalisation des eaux pluviales est resté à l'abandon depuis plusieurs années. Mais je n'y suis pour rien. C'était comme cela quand je suis arrivé et personne ne m'a donné l'ordre de rétablir la vérité des faits dans les documents du PLU.

Jo : - Pour la forêt, vous ignoriez que sa surface totale est de 105 hectares et qu'il faut donc protéger partout sa lisière sur cinquante mètres.

In : - On m'a donné l'excuse à dire. Il faut toujours dire que ce n'est que le bois d'Ecouen. Il faut éviter le mot forêt qui crée des obligations de respect. Il ne faut surtout pas parler d'autre chose que des quatre-vingt-sept

hectares repris par l'Agence des Espaces Verts à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, qui possède toujours le château et son parc.

Jo : - Vous savez bien que c'est mentir !

In : - Ce n'est pas mentir si l'on s'en tient au panneau de forêt régionale et si on se limite à ce que la Région possède sur le territoire de la commune d'Ecouen.

Jo : - Etes-vous d'accord pour que l'on continue de construire sur la zone inconstructible en lisière de forêt ?

In : - Ce n'est pas moi qui signe les permis de construire.

Jo : - Vous voyez bien l'énorme construction et la clôture qui déborde sur la Route Fanfare ?

In : - J'évite d'aller en forêt, comme ça je peux dire que j'irai voir.

Jo : - Mais pour cette affreuse construction ?

In : - C'était accordé avant mon arrivée. En plus le permis de construire n'a pas été affiché côté forêt, donc les promeneurs n'ont pas pu s'inquiéter durant les deux mois après lesquels on ne peut plus s'opposer.

Jo : - Et pour le terrain de l'ancien château d'eau qui était en train de redevenir forêt ?

In : - La vente s'est faite sans que personne n'en soit informé, pas même le service de l'urbanisme, ni la commission d'urbanisme. Je n'ai aucun pouvoir là-dessus.

Jo : - Croyez-vous que les acheteurs qui engagent plus de deux cent cinquante mille euros le font pour un terrain inconstructible ?

In : - C'est leur problème, pas le mien.